



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 octobre 2017
19 heures 00

GF/EG

N° 002194

Culture - Signature du
protocole d'accord
avec la DRAC PACA
pour la mise en
oeuvre d'un plan-
objet du patrimoine
mobilier de la
commune d'Apt.

Affiché le :

Le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 25 octobre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal),

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal),

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Apt dispose d'un riche patrimoine mobilier notamment celui conservé dans l'ancienne cathédrale de la ville. Ces objets se déclinent en sculptures, tableaux, objets et vêtements liturgiques, manuscrits, livres de chants liturgiques (antiphonaires) qui ont tous été répertoriés ces dernières années.

Madame le Maire souligne l'importance et la nécessité de la conduite d'une expertise scientifique sur ce patrimoine mobilier, appelé « Plan-Objet ».

Elle précise que le Plan-Objet vise à :

- expertiser sur le terrain, l'ensemble des objets conservés au sein d'un édifice et à intégrer les informations recueillies dans une base de données fournie par la DRAC,
- évaluer leur état sanitaire et recenser les besoins en conservation/restauration,
- faire entrer les objets, selon leur état et leur statut, dans les programmes de restauration de la DRAC PACA et de la commune d'Apt,
- aider les propriétaires à gérer, conserver et mettre en valeur ce patrimoine.

Ce programme s'inscrit dans la continuité de la politique relative au patrimoine mobilier mise en œuvre par la Direction régionale des affaires culturelles PACA, en partenariat avec les collectivités territoriales, et destinée à en améliorer la connaissance ainsi que l'état de conservation.

Ces intérêts communs conduisent la DRAC PACA et la Commune d'Apt à coordonner leurs actions afin de mettre en place un outil partagé de connaissance permettant une appréciation plus juste des conditions de conservation et de sûreté de ces objets, ainsi que la planification des opérations de restauration financées, selon le statut des objets, par la DRAC et /ou la Commune d'Apt.

Madame le Maire annonce enfin que les informations recensées lors de ce Plan-Objet permettront d'avoir une connaissance complète et exhaustive du patrimoine mobilier de la commune. Elles seront disponibles sur une base de données de gestion des objets mobiliers mise au point par la DRAC Occitanie et mise à disposition par la DRAC aux communes de la Région PACA par la signature du protocole d'accord ci-annexé.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Considère, que la mise en œuvre du Plan-Objet de la commune d'Apt se justifie par la nécessité d'une meilleure connaissance de son patrimoine mobilier et de son état de conservation.

Confirme, la nécessité de disposer d'outils de gestion de ce patrimoine mobilier.

Approuve, les termes du protocole d'accord ci-annexé.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI